

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020	Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Étaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 23	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique,
<i>Présents :</i> 21	Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra,
<i>Votants :</i> 22*	NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
<i>Pour :</i> 22	
<i>Abstention :</i> 0	
<i>Contre :</i> 0	
<small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small>	
Délibération N° :	<i>Secrétaire de Séance :</i> Sandra LE GALL
2020 12 01	<i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory Bodériou), Anne-Hélène MARC

Objet : Attribution de la maîtrise d'œuvre opérationnelle pour les travaux d'aménagement du centre-bourg

Monsieur Gilbert Miossec, Maire de la commune, Rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg » réunie le jeudi 26 novembre 2020

PRESENTE à l'assemblée les propositions reçues de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour assurer les travaux d'aménagement du bourg de la commune de Plouvorn.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de retenir la proposition de l'agence Bertrand Paulet de Paris, associée au cabinet Servicad de Quéven.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer les communes sinistrées et toutes autorités compétentes.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0 <small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 02</p>	<p><u>Absents excusés :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à G. Bodériou), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Modification du tableau des emplois de la commune de Plouvorn

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire de la commune

INFORME l'assemblée que, conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

PRECISE que, compte tenu du départ par mutation de la responsable des affaires générales de la commune de Plouvorn, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

PROPOSE à l'assemblée la suppression de l'emploi de responsable des affaires générales à temps complet au service administratif

PROPOSE la création d'un emploi d'assistant(e) de direction à temps relevant de la catégorie « C » ou « B » au service administratif à compter du 1^{er} janvier 2021.

PRECISE qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie « C » ou « B » dans les conditions fixées aux Article 3-2 et 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau bac + 2 ou d'expérience professionnelle dans le secteur administratif.

.../...

.../...

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des Articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Vu le tableau des emplois

Vu la saisine du Comité technique en date du 23/11/2020

DECIDENT d'adopter la proposition du Maire

DECIDENT de modifier comme suit le tableau des emplois :

Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée de travail
Responsable des Affaires Générales ¹	Rédacteur territorial	Attaché territorial	1	0	Temps complet
Assistant de Direction ²	Adjoint administratif	Rédacteur-principal 1 classe	0	1	Temps complet

1 poste supprimé au 31 mars 2021

2 poste créé au 1^{er} janvier 2021

DECIDENT d'inscrire au budget les crédits correspondants

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer toutes autorités compétentes.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0 <small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 03</p>	<p><u><i>Absent excusé :</i></u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Engagement des dépenses d'investissement

*Dans l'attente du vote du budget primitif de l'année 2021,
Afin de permettre l'exécution des dépenses engagées sur 2020 et à régler début 2021,
Conformément à l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,*

AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur maximale de 25 % des dépenses réalisées en 2020 – non-comprises les dépenses affectées au remboursement de la dette.

Ces dépenses dites réelles s'élèvent à ce jour à un total de 991.443,91Euros, soit le quart autorisé de 247.860,98 Euros

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Landivisiau ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 04</p>	<p><u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU, Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Sollicitation des dotations de l'Etat pour participer financièrement aux travaux d'aménagement du bourg

Monsieur Gilbert Miossec, Maire Rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg » suite à la réunion du jeudi 26 novembre 2020,

EXPOSE à l'assemblée les résultats de la consultation lancée le 6 octobre 2020 pour assurer la maîtrise d'œuvre opérationnelle des travaux d'aménagement du centre-bourg.

REND COMPTE de la délibération N° 2020-12-01 en date du lundi 14 décembre détaillant la décision d'attribuer la maîtrise d'œuvre opérationnelle pour les travaux d'aménagement du bourg à l'agence Bertrand Paulet de Paris assistée du cabinet Servicad de Quéven.

PRECISE que les travaux de voirie et d'aménagement sont planifiés à la rentrée de septembre 2021.

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal de solliciter les dotations de l'Etat pour aider au financement de cette opération.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20201214-DELIB20201204-DE

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de solliciter les dotations de l'Etat pour aider au financement de cette opération.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020
Affiché en Mairie le mardi 15 décembre 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020	Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 23	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique,
<i>Présents :</i> 21	Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra,
<i>Votants :</i> 22*	NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i> 1, <i>M. Kermoal</i>	
<i>Contre :</i> 0 <i>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Sandra LE GALL
Délibération N° :	<i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory Bodériou), Anne-Hélène MARC
2020 12 05	

Objet : Plan Educatif Local, participation au financement des activités

Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, Rapporteur de la Commission « Enfance et Affaires Scolaires »

EXPOSE que la présente délibération annule et remplace la délibération N° 2020-10-07 en date du 19 octobre 2020

PRESENTE à l'assemblée l'organisation et le fonctionnement du Plan Educatif Local.

PROPOSE une participation de la commune au financement des activités :

20 €/enfant demandé à ce titre pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT d'accepter de participer à hauteur de : 20 €/enfant pour l'année 2020 pour le financement des activités du Plan Educatif Local.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer toutes autorités compétentes.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 19 octobre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 24 décembre 2020</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2020 12 06</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Sandra LE GALL</p> <p><u><i>Absent excusé :</i></u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>
---	--

Objet : Commission de Délégation de Service Public - Délibération fixant les conditions de dépôt des listes

Monsieur le Maire Gilbert Miossec

INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public car les services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public, par voie d'affermage dont la durée s'achève au 31 décembre 2021.

PRECISE que cette commission est présidée par le Maire.

Elle comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres du Conseil Municipal doivent fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (trois membres titulaires, trois membres suppléants).

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20201214-DELIB20201206-DE

- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le lundi 7 décembre 2020.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020
Affiché en Mairie le mardi 15 décembre 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 24 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 07</p>	<p><u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Commission de Délégation de Service Public

Monsieur Gilbert Miossec, Maire de la Commune

EXPOSE à l'assemblée la nécessité de créer une Commission de Délégation de Service Public comme la commune de Plouvorn va engager cette année 2021 la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.

PROPOSE aux membres de l'assemblée de faire procéder à l'élection.

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dont les articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 et D 1411-3 à D 1411-5,*

DECIDENT de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

.../...

Deux listes ont été déposées :

- Liste 1 : liste « Ensemble pour Plouvorn »

M. CADIOU Nicolas
M. PHILIP Stéphane
M. CADIOU Martial
Mme MOIGNE Pascale
Mme MARC Anne-Hélène
Mme LE GALL Sandra

- Liste 2 : liste « Plouvorn Autrement pour tous »

M. BRAS Philippe
Mme OELHER Ingrid
M. GRALL David
M. GUILLERM Philippe
Mme KERMOAL Morgane

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de trois membres titulaires et des trois membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

EXPOSENT les résultats du vote, lesquels se présentent comme suit :

Suffrages exprimés : 22 (VINGT-DEUX)

Il y a eu 0 enveloppe vides

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 22

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Nombre total de suffrages exprimés : 22

- Quotient : 7,33

- Nombre de suffrages obtenus :

. Liste 1 : liste « Ensemble pour Plouvorn » : 17 voix

. Liste 2 : liste « Plouvorn Autrement pour tous » : 5 voix

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

. Liste 1 : liste « Ensemble pour Plouvorn » : 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants

. Liste 2 : liste « Plouvorn Autrement pour tous » : 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

.../...

EXPOSENT que sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

M. CADIOU Nicolas

M. PHILIP Stéphane

M. BRAS Philippe

- en qualité de membres suppléants :

M. CADIOU Martial

Mme MOIGNE Pascale

Mme OELHER Ingrid

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique

A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020

Affiché en Mairie le mardi 15 décembre 2020

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>M. Kermoal</i> <i>Contre :</i> 0 <small>*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 08</p>	<p><u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Attribution d'une subvention communale

Meonsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire et Madame Pascale Moigne, Conseillère Déléguée à l'Urbanisme et au Développement Durable

EXPOSENT à l'assemblée le projet d'opération commerciale à venir par l'association des Commerçants et Artisans de Plouvorn dénommée C.I.A.

PROPOSENT à l'assemblée de participer financièrement à cette opération de promotion de l'achat utile auprès des professionnels de Plouvorn en attribuant une subvention exceptionnelle.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de verser une subvention pour participer aux frais de fonctionnement de l'association C.I.A, afin de monter cette opération commerciale.

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour la fixation du montant qui sera fonction des chèques-cadeaux offerts par l'association C.I.A. auprès des plouvornéens participant à l'opération commerciale.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20201214-DEL20201208-DE

.../...

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article de fonctionnement N° 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020
Affiché en Mairie le mardi 15 décembre 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>M. Cadiou</i> <i>Contre :</i> 0 <small>*Pouvoir donné de N. Lerrol) G. Bodériou</small></p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 09</p>	<p><u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Extension de l'élevage avicole au « Vézec- Rusquec » de la Scea Trevien-Grall

Meonsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire, Rapporteur de la commission « Espace Rural et Environnement »

EXPOSE à l'assemblée le projet d'extension de l'élevage avicole de 11.000 dindes reproductrices au « Vézec- Rusquec » de la Scea Trevien-Grall.

Il est l'objet d'une consultation publique ouverte du lundi 30 novembre 2020 au dimanche 27 décembre 2020.

PRECISE qu'aujourd'hui le site compte trois poulaillers de 1.500 m² chacun sur des parcelles cadastrées section E N° 572, 1.355, 1.364, 1.361, 1.360 pour 20.348 m².

Le projet concerne le changement d'espèces élevées et augmentation d'effectif avec 40.000 poules reproductrices sans construction de poulailler mais avec un réaménagement total intérieur : alimentation, abreuvement, éclairage, ventilation, économie d'énergie avec éclairage en led, logement animaux.

La quantité de fientes produites évaluée à 150 t/poulailler soit 450 tonnes pour l'élevage, transférées à la société Bretagne Energie du Léon implantée sur le site de « Kerscao-Lanforchet » à Plouvorn.

100 m³ d'eaux de lavage épandues sur les terres en propre exploitées par la Scea sur la commune de Plouzévédé (surface de 6,43 ha à 4 km du site de l'élevage).

La production d'azote est de 17.376 unités hors eaux de lavage.

La production de phosphate est de 23.760 unités hors eaux de lavage.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20201214-DELIB20201209-DE

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNENT un avis favorable à ce projet d'extension de l'élevage avicole de la Scea Trévien-Grall.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020
Affiché en Mairie le mardi 15 décembre 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir donné de N. Lerrol / G. Bodériou</small></p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 10</p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL <u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : Acquisition et installation de jeux sur le site du plan d'eau

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire Rapporteur de la commission « Bâtiments publics-Espaces communaux » réunis en Mairie jeudi 3 décembre 2020

EXPOSE la nécessité soulevée en commission de compléter le parc existant de jeux au plan d'eau au profit des enfants par de nouvelles structures réglementées aux normes en vigueur.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à cette fin.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT d'accepter la proposition de l'entreprise Récréabois de Plabennec pour la fourniture et l'installation de jeux.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur le compte N° 2188 « Autres immobilisations corporelles » du programme d'investissement N° 30 « Plan d'eau » du budget de la commune.

.../...

.../...

DECIDENT d'accepter la proposition de l'entreprise Samuel Cadiou TP de Plouvorn et Quéguiner Matériaux de Landivisiau pour les travaux d'aménagement de terrain destinés à recevoir ces équipements.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur le compte N° 21828 « *Autres agencements de terrain* » du programme d'investissement N° 30 « Plan d'eau » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer l'entreprise ainsi que toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.



Gilbert MIOSSEC
Maire de Plouvorn

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020
Affiché en Mairie le mardi 15 décembre 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2020 12 11</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p> <p><u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à G. BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>
--	--

Objet : Espace Culturel du Plan d'Eau, révision des tarifs d'occupation

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire Rapporteur de la commission « Bâtiments publics-Espaces communaux » réunis en Mairie jeudi 3 décembre 2020

PRESENTE le projet de révision des tarifs d'occupation de l'Espace Culturel du Plan d'Eau.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

APPROUVENT cette modification tarifaire, présentée en annexe, applicable dès aujourd'hui, ce lundi 14 décembre 2020.

CHARGENT Monsieur le Maire de faire respecter les tarifs votés ; et de notifier la présente décision auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.



Gilbert MIOSSEC
Maire de Plouvorn

TARIFS LOCATION AU 14 DECEMBRE 2020 ESPACE CULTUREL DU PLAN D'EAU

FORFAIT MENAGE : 260,00€

Priorité aux activités culturelles suivant le calendrier annuel d'animation.

Caution de 2.500 €. exigible dans tous les cas

1ère Location	Particuliers / entreprises et associations extérieures	
	1 Jour	2 Jours
Salle Roger Lerrol	600,00€	1 050,00€
Salle Toull Stank	300,00€	525,00€
Ensemble	800,00€	1 225,00€

Réservation uniquement le samedi ou dimanche

Pour les entreprises , location possible en semaine sur demande et suivant disponibilité des salles

2ème Location	Tourneurs et entreprises de spectacle	
	1 Jour	2 Jours
Salle Roger Lerrol	800,00€	1 400,00€
Salle Toull Stank	400,00€	700,00€
Ensemble	1 000,00€	1 750,00€

Réservation uniquement le samedi ou dimanche et sur les vacances scolaires

3ème Location	Associations de PLOUVORN	
	1 Jour	2 Jours
Salle Roger Lerrol	GRATUIT Jusqu'a 4 maximum	GRATUIT Jusqu'a 4 maximum
Salle Toull Stank	GRATUIT Jusqu'a 4 maximum	GRATUIT Jusqu'a 4 maximum
Ensemble	GRATUIT Jusqu'a 4 maximum	GRATUIT Jusqu'a 4 maximum

Réservation prioritaire lors du calendrier des fêtes (sur les créneaux disponibles)

Obligation d'accueil public pour une animation culturelle (entrée gratuite ou payante)

AG possible pour toutes associations de Plouvorn si plus de 150 personnes adhérentes

4ème Location	Particuliers / associations /entreprises de	
---------------	---	--

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20201214-DEL20201211-DE

	PLOUVORN	
	1 Jour	2 Jours
Salle Roger Lerrol	400,00€	700,00€
Salle Toull Stank	200,00€	350,00€
Ensemble	600,00€	1 050,00€
AG ou réunion possible gratuit pour des associations si l'espace Jacques de Menou est occupé		
Pour les entreprises, Location possible en semaine sur demande et suivant la disponibilité des salles		
REGLEMENTATION ESPACE CULTUREL DU PLAN D'EAU		
• Occupation de la salle de spectacle – de 300 personnes, SSIAP selon le matériel		
utilisé lors de la manifestation, et du public concerné.		
• + de 300 personnes 1 SSIAP obligatoire		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL <u>Absent excusé :</u> Nicols LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 12</p>	

**Objet : Rénovation thermique et acoustique du bâtiment de la Mairie
Sollicitation financière des dotations de l'Etat**

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire Rapporteur de la commission « Bâtiments publics-Espaces communaux » réunis en Mairie jeudi 3 décembre 2020

EXPOSE la nécessité d'entreprendre des travaux d'économie d'énergie de la Mairie en effectuant une rénovation thermique. Les occupants se plaignent en effet, à juste titre, de déperditions de chaleur.

PRECISE que la commune de Plouvorn adhère depuis novembre 2014 à l'association Héol, agence locale du Climat et de l'Energie du Pays de Morlaix. Dans le cas présent, elle prescrit des travaux d'isolation et de changement des menuiseries extérieures en bois en place depuis sa construction en 1986.

.../...

.../...

Par ailleurs des travaux d'isolation acoustique de la salle du Conseil sont préconisées pour faciliter la tenue des réunions dans cette salle.

PROPOSE de consulter des entreprises spécialisées, dûment agréées aux normes de construction actuelle en matière de travaux d'économie d'énergie et incluant dans leurs offres les rendements prescrits par l'Association Héol.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTENT d'inscrire les travaux de rénovation thermique et acoustique de la Mairie sur le budget primitif 2021.

DECIDENT de solliciter les dotations d'Etat – exercice 2021 - auprès de la Sous-Préfecture, à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes. En effet ces travaux relèvent de la recherche d'économie d'énergie relevée en priorité N° 1 par les services de la Préfecture du Finistère.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document et entreprendre toute démarche se rapportant à ces travaux.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p>	<p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <i>Contre :</i> 0</p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sandra LE GALL</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 13</p>	<p><u>Absent excusé :</u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BOEDRIOU), Anne-Hélène MARC</p>

*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou

**Objet : **Rénovation thermique et acoustique de l'Espace Jacques de Menou
Sollicitation financière des dotations de l'Etat****

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire Rapporteur de la commission « Bâtiments publics-Espaces communaux » réunis en Mairie jeudi 3 décembre 2020

EXPOSE la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection des locaux de l'Espace Jacques de Menou.

L'ensemble a été construit en 1991 et ne correspond plus aux usages développés par les utilisateurs associatifs et privés aujourd'hui.

Des sanitaires et points d'eau ainsi qu'un sens judicieux de circulation permettraient également de répondre à toute exigence éventuelle de réglementation sanitaire comme sur cette année 2020.

PRECISE que la commune de Plouvorn adhère depuis novembre 2014 à l'association Héol, agence locale du Climat et de l'Energie du Pays de Morlaix. Dans le cas présent, elle prescrit des travaux d'isolation et de changement des équipements de chauffage en en place depuis sa construction en 1991.

.../...

PROPOSE de consulter des entreprises spécialisées, dûment agréées aux normes de construction actuelle en matière de travaux d'économie d'énergie et incluant dans leurs offres les rendements prescrits par l'Association Héol.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTENT d'inscrire les travaux de réfection des locaux de l'Espace Jacques de Menou sur le budget primitif 2021.

DECIDENT de solliciter les dotations d'Etat – exercice 2021 - auprès de la Sous-Préfecture, à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes. En effet ces travaux relèvent de la recherche d'économie d'énergie relevée en priorité N° 1 par les services de la Préfecture du Finistère.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document et entreprendre toute démarche se rapportant à ces travaux.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 décembre 2020
Affiché en Mairie le mardi 5 décembre 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>David Le Scanf</i> <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Sandra LE GALL</p> <p><u><i>Absent excusé :</i></u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Anne-Hélène MARC</p>
<p>Délibération N° :</p> <p>2020 12 14</p>	

Objet : **Exploitation des services publics d'alimentation en eau potable et en assainissement : attribution d'une assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur Nicolas Cadiou, Conseiller Municipal, Vice-Président du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau potable de l'Horn,

EXPOSE à l'assemblée l'arrivée à terme au 31 décembre 2020 de l'exploitation des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

PRECISE qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage à même de dresser un bilan de l'actuelle exploitation de ces services par la Suez-Lyonnaise des Eaux ; et de préparer les modalités de consultation pour renouveler l'exploitation de ces services.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage assurera sa mission jusqu'à la signature du marché avec le nouveau délégataire de services.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise Gétudes Consultants Loire Océan de Pornichet.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès des concernés et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20201214-DELIB20201214-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 8 décembre 2020</p>	<p>Le lundi quatorze décembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice : 23</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 22*</i> <i>Pour : 22</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p> <p><small>*Pouvoir donné de N. Lerrol à G. Bodériuo</small></p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p>Délibération N° : 2020 12 15</p>	<p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Sandra LE GALL</p> <p><u><i>Absent excusé :</i></u> Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BOEDRIOU), Anne-Hélène MARC</p>

Objet : **Transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques »
Adhésion de Haut Léon Communauté et de la Communauté de Communes
du Pays de Landivisiau au Syndicat Mixte de Production et de Transport
d'Eau de l'Horn**

Monsieur Nicolas Cadiou, Conseiller Municipal, Vice-Président du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau potable de l'Horn,

RAPPELLE que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau conventionne - depuis sa prise de compétence en matière de GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations » au 1er janvier 2018 - avec le Syndicat Mixte de l'Horn pour assurer les missions relevant de la compétence « Gestion des milieux aquatiques ».

Le territoire de la commune de Plouvorn est en partie concernée.

Cette possibilité n'est ouverte légalement que jusqu'au 31 décembre 2020. Au-delà, la procédure de transfert de compétence doit être actée entre les parties pour être effective, à l'exception de l'entretien des lacs et plans d'eau publics. Le volet « Protection des inondations » de la GEMAPI reste de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

PRECISE la nécessité de transférer cette compétence « Gestion des milieux aquatiques » pour assurer une cohérence vis-à-vis des enjeux issus de la Directive cadre sur l'eau (DCE) : les programmes d'action dit « bassin versant hors GEMAPI » portant notamment sur les pollutions diffuses, sont liés aux programmes d'actions « GEMA » (Gestion des Milieux Aquatiques) ; les résultats d'action du Syndicat en matière de conservation, de protection, d'amélioration et d'utilisation de la ressource en eau actuelle et future, en dépendent directement.

EXPOSE que le transfert de compétence implique nécessairement modification des statuts du Syndicat, modifié comme suit :

- clarification de la présentation générale des statuts en y intégrant un sommaire et des chapitres.
- Article 1er: intégration des nouveaux membres
- - Article 2: précision des compétences du Syndicat au regard des items de l'article L.211-7 du Code de l'environnement
- - Articles 1, 5, et 6 : précision, en conformité avec les dispositions de l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, du fonctionnement du Syndicat « à la carte »
- Articles 6, 6 bis, 7, 9, 10, 10 bis, 13, 14, 15 et 16 : précision du fonctionnement institutionnel du Syndicat

EXPOSE que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a délibéré sur l'adhésion au Syndicat au titre du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques », par délibération en date du 10 novembre 2020.

Le comité syndical a approuvé l'adhésion et la modification des statuts comme présenté ci-dessus par délibération en date du jeudi 12 décembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVENT l'adhésion au 1er janvier 2021 de Haut Léon Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au titre du transfert de compétences « Gestion des Milieux Aquatiques », selon les modalités exposées ci-dessus.

APPROUVENT le projet de statuts du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau de l'Horn, tel que présenté.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau de l'Horn ; et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 14 décembre 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN